

Communiqué

Pour diffusion immédiate
CNW Codes 35, 37

Programme décennal de dragage d'entretien au quai de Rivière-du-Loup L'audience publique débute le 14 juin 2022

Québec, le 30 mai 2022 – La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), composée de [Marie-Eve Fortin](#), présidente, et de [Michel Germain](#), commissaire, annonce le début de la première partie de l'audience publique sur le Programme décennal de dragage d'entretien au quai de Rivière-du-Loup à compter du 14 juin à 19 h à la salle Congrès B de l'Hôtel Universel, au 311, boulevard de l'Hôtel-de-Ville, à Rivière-du-Loup.

Date : Le mardi 14 juin

Heure : 19 h

Endroit : Hôtel Universel
Salle Congrès B
311, boulevard de l'Hôtel-de-Ville
Rivière-du-Loup

Aussi en direct sur le site Web et la page Facebook du BAPE

Une audience en deux parties

L'audience publique est divisée en deux parties distinctes. La première a pour but de permettre aux participants et à la commission de s'informer sur le projet et de mettre en lumière tous ses aspects. Elle se tient en présence de l'initiateur du projet et des personnes-ressources convoquées dans le but de répondre aux questions du public et des commissaires.

Lors des séances de la première partie, toute personne intéressée pourra poser ses questions en personne, par téléphone ou par vidéo en s'inscrivant au registre disponible sur place, en remplissant le formulaire en ligne prévu à cet effet ou en téléphonant au 1 800 463-4732, poste 6. Des séances pourraient s'ajouter en fonction de la participation publique et des besoins de la commission.

La deuxième partie se tiendra à compter du 19 juillet. Elle permettra à la commission d'enquête d'entendre toute personne, tout organisme, tout groupe ou toute municipalité qui désire s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale.

Afin de permettre la participation des personnes qui ne pourraient pas assister à la première partie, que ce soit sur place ou à distance, la commission offre la possibilité de lui transmettre

des questions avant le début de son mandat, soit du 2 au 6 juin jusqu'à 16 h. Pour ce faire, il suffit de remplir le [formulaire](#) prévu à cet effet sur le site Web du BAPE. À noter que la commission ne fera aucun suivi à ce propos. Elle ne posera que les questions qu'elle juge pertinentes et ne les accompagnera d'aucun commentaire, à l'exception des informations essentielles à leur compréhension. Elle pourra aussi regrouper des questions similaires. Enfin, il faut savoir que les questions et l'identité de leur auteur(e) seront rendues publiques.

Où consulter la documentation sur le projet ?

L'ensemble de la documentation est disponible sur le [site Web du BAPE](#). Les documents peuvent aussi être consultés à la bibliothèque Françoise-Bédard, au 75, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Rivière-du-Loup, aux heures d'ouverture de l'institution. Les citoyens peuvent également communiquer avec le BAPE pour obtenir plus d'informations.

La commission d'enquête dispose d'un délai maximal de quatre mois pour accomplir son mandat. Elle doit remettre son rapport au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Benoit Charette, au plus tard le 13 octobre 2022. Par la suite, le ministre dispose de 15 jours pour le rendre public.

À propos

Depuis 1978, le BAPE informe et consulte la population sur des projets et sur toute question relative à l'environnement qui pourraient avoir des répercussions sur son milieu ou sur sa qualité de vie. Organisme gouvernemental impartial, il enquête et avise le gouvernement afin d'éclairer sa prise de décision.

Suivez le BAPE sur les réseaux sociaux!



– 30 –

Source : Josiane Ouellet
Conseillère en communication
581 925-0658 ou 1 800 463-4732
dragagerdl@bape.gouv.qc.ca
www.bape.gouv.qc.ca